

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6036

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Limonest

objet : **Acquisition de huit parcelles de terrain situées lieux-dits "la Croisée" et "la Bruyère sud" et appartenant aux consorts Bergeron**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition de huit parcelles de terrain nu, appartenant aux consorts Bergeron à Limonest et désignées ci-après :

Section	Numéros	Lieux-dits	Contenance (en mètres carrés)
I	36	la Bruyère sud	5 272
I	55	la Croisée	2 755
I	56	la Croisée	5 155
I	70	la Croisée	3 171
I	71	la Croisée	3 640
I	72	la Croisée	570
I	534	la Croisée	3 218
I	35 (à détacher de)	la Bruyère sud	13 825

L'acquisition de ces parcelles, qui couvrent une superficie totale de 37 604 mètres carrés, permet à la Communauté urbaine de poursuivre sa politique de création de réserves foncières dans le cadre de l'extension de la ZAC "Sans-Souci" à Limonest.

Aux termes du compromis qui est soumis, les consorts Bergeron céderaient les biens en cause moyennant un prix de 4 888 520 F conforme à l'estimation dégagée par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, outre les frais d'actes notariés estimés à 58 000 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 100 - fonction 824 - opération 0204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,